



Remise supplémentaire non appliquée par le vendeur

Par **paty41**, le **21/03/2008** à **19:12**

voulant acheté un tél mobile,rnsur la fiche etait indiqué les tarifs + 1 encart avec une remise de 249€ .rnle vendeur ne veux pas effectué cette remise car pour lui s'est un bug informatique.rnJ'ai pris une photo de cet encart avec son accord ,qui l'a enlevé du rayon pour ne pas avoir de scandale.comment puis je avoir cette remise supplémentaire.rnQuels sont les articles de loi?rnMerci

Par **gloran**, le **04/04/2008** à **09:22**

Voir les articles L 121-1, L 121-2, L 441-1, L 441-2 et L 441-3 du Code de Commerce sur la publicité mensongère.rnOn pourra utilement invoquer l'angle pénal par l'escroquerie, article 313-1 du code pénal (le pénal faisant beaucoup plus peur, on obtient plus vite réparation...).